## Exemple de document soulignant les recours possibles dont dispose le client…

Si notre prestation ne vous a pas satisfait, nous vous invitons à prendre contact avec nous, et nous répondrons aux questions que vous vous posez.   
  
Si vous estimez que nous n’avons pas respecté les dispositions du Code de déontologie de notre profession, vous pourrez saisir le président du Conseil régional de l’Ordre des vétérinaires de (indiquer la région ordinale). En voici les coordonnées : .................   
  
Le Code de déontologie est accessible sur le site www.veterinaire.fr (la profession / la règlementation / code de déontologie)   
  
Si, malgré nos explications, vous estimez que nous avons commis une faute technique vous portant préjudice (exemple : dommage pécuniaire…), nous verrons, à votre demande, comment saisir notre assureur en responsabilité civile professionnelle ou comment ouvrir un dossier auprès de notre assurance en responsabilité civile.   
  
(…éventuels commentaires propres à chacun et personnalisant sa relation à la clientèle…)